

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2009

LOI DE FINANCES POUR 2010 - (n° 1946)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 112

présenté par
M. Liebgott, M. Gille, Mme Iborra, M. Eckert, Mme Girardin,
M. Gorce, M. Lebreton, M. Manscour
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 35**État B****Mission "Travail et emploi"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	30 000 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	30 000 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 30 M€ les crédits de l'Action n°2 « Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et de la reconnaissance des compétences » du Programme n° 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » pour abonder de 30 M € les crédits des subventions d'investissement de l'AFPA réduits à 10 M € pour 2010, afin d'accompagner le transfert du patrimoine en pleine propriété à l'AFPA, compte tenu de la vétusté de ce patrimoine.

Par conséquent, 30 M € de crédits sont supprimés concernant la dotation allouée au contrat d'autonomie inscrite dans l'Action n° 2 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », ce dispositif ne fonctionne pas, il convient de ne pas envisager de nouvelles entrées en 2010.